

**RÈGLEMENT DU « JEU CONCOURS 2 PLACES POUR UN COURS DE CUISINE POUR ENFANTS SUR TOGONOMY »
ORGANISE SUR INSTAGRAM ET FACEBOOK PAR L'ASSOCIATION BLEU-BLANC-COEUR
Du 12/02/2021 au 22/02/2021**

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Bleu-Blanc-Cœur, association loi 1901 dont le numéro SIREN est le 437 628 191 et dont le siège social est situé 8 rue Jules Maillard de la Gournerie 35000 Rennes France, organise du 12 février 2021 à 12h au 22 février 2021 à 14h un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Facebook et Instagram (le « **Jeu** »). Bleu-Blanc-Cœur est ci-après désignée « **l'Association** » ou « **l'Organisateur** ».

Le Jeu est accessible sur les comptes Instagram et Facebook de l'Association :

<https://www.facebook.com/BleuBlancCoeur>

<https://www.instagram.com/bleublanccoeur/>

Le Jeu n'est pas parrainé ni géré par Instagram ou Facebook. Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à l'Association Bleu-Blanc-Coeur et non à Instagram ou Facebook.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, qui désire participer au Jeu et qui a rejoint ou s'engage à rejoindre la communauté de l'Association Bleu-Blanc-Cœur (en qualité de Consommateurs, Eleveurs/producteurs, Professionnels de santé ou Professionnels des métiers de Bouche) - à l'exception de l'ensemble du personnel de l'Association et leur conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

La communauté de l'Association Bleu-Blanc-Cœur fédère actuellement plus de 12 000 individus en France qui soutiennent la démarche collective agricole et alimentaire de l'association, croient au concept du « bien manger » et partagent l'ambition de faire émerger une démarche d'agriculture à vocation santé (dans le respect de la Terre, des animaux et des hommes). Les participants rejoignant la communauté de l'Association ont connaissance qu'ils seront contactés par l'Association aux seules fins d'une bonne exécution de leur adhésion (gratuite) à cette communauté.

La participation des mineurs au Jeu est autorisée à la condition qu'un accord parental préalable, écrit et daté leur ait été donné. Toute participation d'un mineur fera présumer l'Association Bleu-Blanc-Cœur que celui-ci a obtenu cette autorisation.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants. Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation d'Instagram disponibles à l'adresse suivante :

<https://help.instagram.com/478745558852511>

Ou de Facebook disponibles à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/terms/>

Une participation maximum par personne (sur son compte Instagram et/ou Facebook), pendant toute la durée du Jeu. Le non-respect de ces conditions entrainera la non-éligibilité du gagnant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation du Jeu sont les suivants :

Le 12 février 2021 : Bleu-Blanc-Cœur publiera un post sur son compte Instagram et Facebook faisant la promotion du [cours de cuisine en ligne pour enfants qui aura lieu le mercredi 3 mars 2021 à 18H sur le site de Togonomy](https://togonomy.com/), (<https://togonomy.com/>) en association avec Bleu-Blanc-Cœur, pour réaliser une recette intitulée « Souris et Escargot ».

Cette publication annoncera également que Bleu-Blanc-Cœur met en jeu à cette occasion deux (2) places pour les enfants des membres de la Communauté Bleu-Blanc-Cœur.

Entre le 12 février 2021 à 12h et le 22 février 2021 à 14h, pour être éligible au tirage au sort pour une chance de gagner 1 des 2 places pour leurs enfants (entre 5 et 12 ans), les joueurs sont invités à :

- Aimer cette publication de Bleu-Blanc-Cœur – sur Instagram ou Facebook.
- Rejoindre la Communauté Bleu-Blanc-Cœur s'ils n'en font pas encore partie sur www.bleu-blanc-coeur.org/monsoutien

Ainsi, les joueurs se connectent à leur compte Instagram et/ou Facebook pour aimer cette publication de Bleu-Blanc-Cœur, [dédiée au cours de Togonomy du 3 mars 2021](#).

Il leur faudra également être membre de la communauté Bleu-Blanc-Cœur pour valider leur participation.

Il n'est accepté qu'une participation par personne.

L'Association Bleu-Blanc-Cœur se réserve le droit de refuser l'éligibilité d'un participant ne respectant pas les consignes évoquées ci-dessus.

ARTICLE 4 : RÉSULTATS

Un tirage au sort mélangeant les participants Instagram et Facebook, désignera deux (2) gagnants parmi tous les participants éligibles. Il sera effectué le lundi 22 février 2021 après 14H.

Dotations mises en jeu :

- Deux (2) lots d'une (1) place pour un enfant entre 5 et 12 ans pour participer (avec présence d'un parent) au cours de cuisine en ligne sur Togonomy avec le Chef Stéphane Carbone, qui aura lieu le mercredi 03 mars 2021 à 18h : <https://togonomy.com/produit/stephane-carbone>

Ce lot sera remis sous forme de code promo pour s'inscrire gratuitement ensuite au cours en ligne de 45mn intitulé 'Souris et Escargot' comprenant des oeufs durs et un escargot de légumes, et est organisé en association avec l'association Bleu-Blanc-Coeur pour promouvoir le Bien Manger. (valeur totale unitaire : 15,00 euros TTC)

Il sera attribué un lot par gagnant. Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de

rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Le lundi 22 février 2021, les gagnants désignés lors du tirage au sort :

- Seront taggués sur une publication Instagram / Facebook postée depuis le compte Instagram et Facebook de l'Association Bleu-Blanc-Coeur @bleublanccoeur
- Recevront alors une notification sur Instagram et/ou Facebook leur signalant qu'ils ont été identifiés sur une publication de @bleublanccoeur

Mise à disposition des lots :

Avant le jeudi 25 février 2021 ; l'Association Bleu-Blanc-Cœur enverra aux gagnants par messagerie privée sur leur compte Instagram ou Facebook leur code promo gagnant pour inscrire gratuitement leur enfant au cours en ligne : <https://togonomy.com/produit/stephane-carbone>

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé au gagnant par messagerie privée sur son compte Instagram ou Facebook, sans frais, sous forme de code promo, avant le jeudi 25 février 2021.

L'Association Bleu-Blanc-Coeur, organisateur du Jeu et expéditeur des lots, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de non-utilisation du code promo pour le gagnant.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

Toutes précautions utiles seront prises par l'Association Bleu-Blanc-Coeur afin de préserver la sécurité des informations personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un mail à l'adresse suivante : dpo@bleu-blanc-coeur.com .

ARTICLE 7 : COPIE DU REGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site web de Bleu-Blanc-Coeur : <https://bleu-blanc-coeur.org/actualites/un-cours-de-cuisine-bleu-blanc-coeur-pour-enfants-a-gagner-avec-togonomy/>

Par ailleurs, le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille France. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 8 : JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille France.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes, affranchie au tarif économique.

ARTICLE 9 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

L'Association Bleu-Blanc-Cœur ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Par ailleurs, l'Association Bleu-Blanc-Cœur ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement lors du tirage au sort ou de la participation sur Instagram ou Facebook : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de l'Organisateur.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Bleu-Blanc-Cœur, La Messayais 35210 Combourtille et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.